

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

La fabrique lyonnaise

Journal de la société statistique de Paris, tome 14 (1873), p. 268-273

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1873__14__268_0

© Société de statistique de Paris, 1873, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II.

La fabrique lyonnaise.

Une intéressante étude, due à la chambre de commerce de Lyon, donne sur l'origine et les développements de la fabrique lyonnaise des détails que vient de publier l'*Économiste français* et que nous reproduisons ici presque en entier :

De même que l'industrie de la soie a été portée en Suisse, en Allemagne, en Hollande, en Angleterre par les réfugiés français fuyant devant la révocation de l'édit de Nantes, de même Lyon dut aux dissensions intestines de l'Italie son initiation à l'art de la soie. Louis XI eut le mérite de pressentir le rôle futur de l'industrie; il appliqua à la développer toute la ténacité de son caractère, et ce fut un curieux spectacle de voir à ce moment la grande industrie des soieries faire simultanément sa première apparition sur plusieurs points du territoire, et naître à Tours en même temps qu'à Lyon, à Paris et à Nîmes.

En ce temps-là, on n'admettait pas d'autre moyen de venir en aide aux fondations nouvelles que de leur conférer des privilèges. La fabrique lyonnaise en trouva dans son berceau, et de très-considérables. Louis XI, par ses lettres patentes qui font suite à son ordonnance du 23 novembre 1466, exempte d'abord les ouvriers qui viendront travailler à Lyon aux draps d'or et de soie, pendant douze ans, de toutes tailles et impôts, comme de tous aides, octrois, issues, faits de ville, guets et gardes, etc., etc. Déjà, il avait mis sur la ville une imposition de deux mille livres, affectée aux dépenses de la nouvelle manufacture. Vingt-huit ans après, Charles VIII renforce ces privilèges. Par son ordonnance du 18 juillet 1494, il en-

joint de marquer les étoffes de soie du sceau de la ville; défense est faite aussi de porter des draps de soie, d'or et d'argent de fabriques étrangères, en même temps qu'un inventaire général de toutes les étoffes de soie existantes est prescrit dans le royaume.

Il devait entrer, et il entra en effet dans la politique de François I^{er}, comme dans ses goûts de protecteur des arts, de presser le développement des manufactures de soieries. Gênes était en rébellion; il voulait la réduire, et, dans ce but, la déposséder de ses fabriques et lui enlever ses ouvriers lui semblait d'une bonne politique. Aussi s'empressa-t-il d'ajouter de nouveaux privilèges à ceux déjà concédés. Aux termes de la charte qu'il donna en 1536, et qui fut enregistrée au parlement de Paris le dernier du mois d'août 1537, les ouvriers qui viendront se fixer à Lyon pour faire des draps d'or et d'argent, velours, satin, damas, taffetas et autres draps de soie, auront la faculté d'acquérir dans le royaume tels biens, meubles et immeubles que bon leur semblera, et de disposer d'iceux par donation entre-vifs ou testament. Leurs femmes, enfants, héritiers, nés ou à naître, pourront succéder comme s'ils étaient natifs du royaume, sans prendre lettres de naturalisation et d'aubaine.

Tous ces efforts ne tardèrent pas à être couronnés de succès. En effet, en 1554, sous Henri II, le nombre des maîtres et ouvriers, d'après un règlement présenté à sa sanction, s'élève déjà à 12,000. L'époque était d'ailleurs arrivée où la fabrique lyonnaise touche vraiment à l'âge adulte; elle était en voie de contre-balancer la prééminence des manufactures italiennes, du moins en ce qui concerne le plein, le satin, les tissus simples. Parallèlement, près des métiers qui se multiplient, le nombre des mûriers s'accroît. Une déclaration d'Henri II, du 14 juillet 1551, règle la plantation en tous lieux des arbres propres à la nourriture des *maignaz* (*magnans*, vers-à-soie). Sous Henri IV (1601), le jardin des Tuileries, transformé en pépinière, renferme 20,000 pieds de mûriers; à sa demande, Olivier de Serres détache de son *Théâtre d'agriculture* le chapitre de la cueillette de la soie. L'élan est donné, la sériciculture française est constituée.

Les inclinations natives de l'esprit lyonnais, ingénieux et patient, vont se donner maintenant librement carrière. Chaque jour amènera ses découvertes, ses innovations pour la transformation des tissus, la combinaison des armures et des dispositions. Dans la patrie de Jacquard, l'aptitude aux applications mécaniques fut, du reste, toujours comme une qualité de terroir. En 1608, Dagon invente une étoffe tramée laine ou fil, mélangée d'or ou d'argent; à la même époque, avec Antoine Bourget, la guimperie en gazes, crêpes, toiles d'or et d'argent, prend naissance. En 1630, apparaissent les « Ferrandines », qui doivent leur nom à Ferrand, leur inventeur. En 1655, Ottavio Mey trouve le lustrage des taffetas blancs. La fabrique des bas de soie est importée d'Angleterre par James Fournier. Charlier, un simple ouvrier, imagine une étoffe qui imite le point de tapisserie des Gobelins. Le père Sébastien perfectionne les procédés d'affinage et d'étirage de l'or. Dans toutes les branches de la production circule et se manifeste une sève féconde d'émulation.

Ici, le cours de cette prospérité brillante s'interrompt tout à coup. Certes, les guerres religieuses, les pertes, les fausses mesures politiques et économiques, avaient bien souvent ébranlé la fabrique; mais la révocation de l'édit de Nantes (1685) creuse sous ses pieds un fossé où elle risque un moment de s'abîmer tout entière. A cette date, le nombre des métiers, qui était de 10,000, est réduit presque

subitement des deux tiers; il ne restait plus à Lyon que 2,000 métiers quelques années après le fatal édit.

La fabrique lyonnaise, grâce à la vigueur de sa constitution, se remet peu à peu de cette secousse et répare ses ruines.

Le dénombrement de 1753 accuse 10,000 métiers employant 60,000 personnes. On comptait à cette époque 700 fabricants; chaque année leur nombre augmentait, et telle est la vitalité de la fabrique à cette époque que, dans sa plénitude d'exubérance, elle irradie au dehors. Georges-François Simonet, fabricant de soieries à Lyon, va fonder à Tarare le tissage des mousselines. Par la vallée du Gier, où s'étaient installés depuis longtemps des moulins de soie, la rubanerie tend à sortir de la ville pour remonter jusqu'à Saint-Chamond d'abord, puis à Saint-Étienne. Ces deux fabriques sont, au fond, des rameaux issus de celle de Lyon qui leur a communiqué sa vie, comme elle a provoqué constamment dans le midi de la France la propagation des mûriers et les progrès de la filature et du moulinage. En 1775, suivant Buffet, inspecteur des fabriques, la France tordait, en grande partie pour Lyon, 1,500,000 kil. de soies, sur lesquelles un peu moins du tiers était le produit de l'agriculture française et le surplus importé de l'étranger à l'état de grège.

Nous arrivons à 1787. Le nombre des métiers est de 18,000, ce qui portait à près de 80,000 au moins le nombre des personnes vivant du travail de la fabrique. Ces 18,000 métiers consomment 10 à 12,000 quintaux de soies, dont un tiers en soies du pays. C'est la plus brillante période des anciennes manufactures lyonnaises.

A la fin du dix-huitième siècle, la fabrique lyonnaise, par ses dessinateurs, par ses fabricants, par ses ouvriers, par ses auxiliaires de tous ordres avait supplanté ses émules et ses devancières; les fabriques italiennes s'étaient abaissées lentement dans la décadence; les autres fabriques de l'Europe commençaient seulement à naître. Entre le déclin des unes et le début des autres, celle de Lyon apparaît comme sans rivale et à son apogée: elle est bien la « grande fabrique », comme on l'appelait depuis longtemps.

Mais la Révolution est là. Une fois de plus la fabrique lyonnaise sera soumise à une terrible épreuve, la plus terrible de toutes celles qui lui ont été imposées par des événements sur lesquels elle n'avait aucune prise. Quatre-vingt-treize disperse ses fabricants, anéantit ses capitaux, ferme ses ateliers; les guerres lui enlèvent ses ouvriers; à peine 2,500 métiers battent encore. Toutefois, une nouvelle société a surgi des décombres de l'ancienne. Un nouveau siècle est né, et avec lui d'autres institutions, d'autres habitudes, d'autres mœurs. La disparition des classes privilégiées, la division des fortunes, le nivellement des conditions, l'avènement du grand nombre à l'aisance comme à l'égalité politique, la tendance démocratique, en un mot, tout cela appelle graduellement la transformation de la production industrielle. Il s'agira moins désormais de créer des produits somptueux, remarquables par leur richesse, que d'arriver à les mettre à la portée de tous, s'il est possible. Les bornes de la consommation sont déplacées, reculées, et les moyens d'action, la force productive devront grandir dans la même proportion.

Coïncidence providentielle! Jacquard vient à ce moment servir ces efforts par son invention qui abaisse le prix de l'étoffe, en même temps que sa machine, en allégeant le travail de l'ouvrier, en modifiant ses conditions de logement et de vie

matérielle, contribue à son amélioration morale. Exposé à Lyon, pour la première fois, le 22 germinal an XIII (1805), lors du passage de Napoléon I^{er}, le métier de Jacquard ne reçoit, il est vrai, son emploi général que sous la Restauration; mais, dès le commencement du siècle, il exprime l'évolution de la société issue de la Révolution.

La tempête révolutionnaire à peine apaisée, la fabrique lyonnaise se relève, comme elle s'était relevée après la révocation de l'édit de Nantes. De 1804 à 1812, par suite du rétablissement de l'ordre et de la sécurité à l'intérieur, les métiers remontent à 12,000, nombre qu'ils ne dépassent pas pendant tout l'Empire. Dès 1819, sous l'influence de la paix, les métiers s'élèvent à 20,000; de 1825 à 1827, ils atteignent 27,000 et en 1837, malgré les insurrections de 1832 et 1834, le nombre des métiers atteignait le chiffre de 40,000. A l'époque de la révolution de février 1848, ce nombre touchait à près de 50,000.

Les progrès de la sériciculture marchent de pair. Les récoltes de soie en France, qui, de 1760 à 1789, dépassaient à peine 6 millions de kilogr. de cocons, atteignent 10 millions en 1825, 14 millions en 1840, 17 millions en 1845, pour toucher, vers 1852, à leur maximum dans le chiffre de 20 à 22 millions de kilogr.

Il serait superflu maintenant de suivre, de date en date, la marche de la fabrique lyonnaise. Aussi bien l'ère des expositions est ouverte; ce sont elles qu'il faut consulter, comme les manifestations officielles de la puissance et du progrès respectif des nations. C'est dans les rapports des jurys, où sont consignés les découvertes et les titres de chacune d'elles, qu'il faut aller chercher leur histoire.

A toutes les expositions, du reste, la pensée de simplifier le produit, d'en réduire le coût, de lui conquérir par là de nouveaux débouchés, se dégage de plus en plus. Sous la Restauration, cette tendance pousse l'industrie lyonnaise à s'essayer dans les mélanges, où elle réussit, et qu'elle a peut-être trop vite abandonnés. Vers le même temps, lentement et par degrés, les métiers commencent à prendre le chemin de la campagne; le tissage rural s'appête à devenir l'auxiliaire de celui de la ville, en attendant qu'il s'y substitue presque entièrement. La fabrication des articles bon marché fait rechercher les moteurs hydrauliques; la vapeur, à son heure, sera appliquée au tissage des soieries.

Le nombre des petites maisons décroît; le chiffre des affaires grossit; l'industrie lyonnaise perd peu à peu cette physionomie de petite fabrique, qui, à côté des usines de coton, de laine et de lin, lui donnait un caractère à part. L'époque de la grande industrie s'annonce de toutes parts, pour elle comme pour les autres industries; elle ne se dérobera pas à la loi commune.

C'est ici le lieu de dérouler le tableau de ses progrès depuis les premières années du siècle, en ne faisant appel, pour plus de sûreté, qu'aux documents statistiques.

Voici d'abord les relevés de la condition des soies:

En 1807, cet établissement reçoit 362,557 kilogr. de soies;

En 1824, il en reçoit 634,702 kilogr.;

En 1844, 1,361,889 kilogr.;

En 1854, 2,375,387 kilogr.;

En 1864, 3,508,632 kilogr., chiffre qui devient la moyenne des dernières années,

Rapprochons de ce tableau celui des exportations de soieries; il n'est pas moins significatif.

Valeurs en millions de francs.

ANNÉES.	SOIERIES			RUBANS.	SOIERIES de toutes sortes y compris les passe- menteries.
	Mélangées.	Pures façonnées.	Pures unies.		
Moyenne.					
1827-1836	55,7	19,8	5,9	26,9	121,4
1837-1846	53,0	29,3	8,1	29,7	134,7
1847-1856	113,2	36,4	17,1	78,7	274,7
1857-1866	218,7	37,7	36,2	75,8	414,0
1867-1872	318,9	5,0	18,0	80,1	465,0

Pour satisfaire à ces exportations et à la consommation intérieure, la fabrique française a deux sources d'où elle tire sa matière première: la production séricicole indigène et les importations de soies étrangères. Au fur et à mesure que la première, par suite de la maladie des vers à soie, devient de plus en plus insuffisante, on voit monter corrélativement l'importation des soies étrangères.

En effet, le montant des excédants laissés dans la consommation en soies grèges, qui était, dans la période de 1837 à 1846, de 1 million 565,778 kilogr., arrive en 1872 à 2 millions 60,987 kilogr.

L'excédant en soies ouvrées, qui était, dans la même période de 1837-1846, de 412,230 kilogr., arrive en 1872 à 1,081,920 kilogr. Pour les cocons, l'excédant laissé dans la consommation présente, pour les mêmes époques, 18,441 kilogr. pendant la période 1837-1846, contre 1,163,610 kilogr. en 1872. De leur côté, les relevés de la condition des soies attestent, à titre confirmatif, la place qu'ont prise les soies étrangères dans la consommation lyonnaise pour combler le déficit laissé par les récoltes indigènes. Ces démonstrations statistiques se fortifient encore par la comparaison des importations des soies de Chine et du Japon en France et en Angleterre. Depuis 1860, les importations directes de soies de l'extrême Orient en France ont plus que quadruplé, tandis que pour l'Angleterre elles ont déchu de 10,000 balles pendant la même période.

Aujourd'hui la fabrique lyonnaise fait battre 120,000 métiers, dont une trentaine de mille seulement dans la ville, et le reste dans six ou huit départements environnants. Ces 120,000 métiers consomment annuellement plus de 2,200,000 kilogr. de soie; ils produisent au moins 460 millions d'étoffes, dont 350 millions pour l'exportation et 110 millions pour la consommation intérieure. Tous les genres sont compris dans cette production: les foulards écrus et imprimés, pour une somme de 59 millions; les crêpes pour 8 millions; les tulles unis et damassés, pour 11 millions; les velours pure soie ou tramés coton, pour 30 millions; les satins pure soie ou tramés coton, pour 25 millions; les taffetas et failles noirs, pour 165 millions; les taffetas et failles couleur, pour 120 millions; les autres tissus unis, pour 10 millions; les tissus façonnés et brochés pour robes, 8 millions; les tissus brochés et façonnés pour meubles et ornements d'église, 10 millions; tissus mélangés divers, 20 millions.

Quatre cents maisons de fabrique coopèrent à cette production, et le chiffre annuel d'affaires de plusieurs d'entre elles atteint 10, 15 et 20 millions. Autour de la fabrique se groupent 80 maisons de marchands de soie et 60 maisons de commission qui, les unes et les autres, par leurs comptoirs établis près des marchés de

production et de consommation, mettent la fabrique lyonnaise en rapport avec le monde entier. Plus de 500 grandes filatures, munies de 20,000 bassines, et 800 établissements de moulinage, faisant mouvoir 340,000 tavelles, disséminés dans les divers départements du bassin du Rhône, lui préparent sa matière première. Aussi, dans le tableau officiel du commerce extérieur de la France, la fabrique lyonnaise représente-t-elle, en matière première et en étoffes fabriquées, plus d'un milliard, c'est-à-dire près du sixième de la masse des importations et des exportations de la France, et affirmer que cette industrie, depuis la magnanerie jusqu'au comptoir du commissionnaire, donne du travail à 800,000 personnes, c'est certainement rester au-dessous du chiffre réel.

Voilà, dans sa vérité, l'industrie lyonnaise des soieries; tel a été son passé, tel est son présent. Entre ce passé et ce présent la distance est grande. Placée maintenant au seuil de l'avenir, la fabrique lyonnaise l'aborde avec courage, mais sans vaine présomption; elle y entre forte surtout des aptitudes héréditaires que quatre siècles ont léguées à ses ouvriers, et qui donnent à leur concours pour l'œuvre commune une valeur inappréciable. Elle y entre aussi avec les précieuses institutions que les besoins de son industrie, ses développements ont fait naître d'époque en époque, et qui sont aujourd'hui moins sa parure et son orgueil que les pièces essentielles de son vaste organisme.

Au premier rang de ces institutions, dans l'ordre technique, se rangent la condition des soies, sur le type de laquelle toutes celles de l'Europe se sont modelées; le décreusage et l'essai public; le magasin général ou docks des soies et ses succursales de Marseille et d'Avignon; une chambre syndicale pour le commerce des soies; une chambre syndicale pour les soieries; puis, dans l'ordre de l'instruction professionnelle, l'école de la Martinière, véritable institution polytechnique gratuite, à l'usage des classes ouvrières, chargée de fournir à la fabrique ses teinturiers, ses contre-maitres et ses mécaniciens; au-dessus, l'École centrale, puis l'école de commerce, créée d'hier et déjà florissante; et autour de ces institutions, comme leurs prolongements naturels, des cours professionnels de tissage, d'économie politique, de comptabilité à l'usage des femmes, etc., etc.

Il y a enfin l'école Saint-Pierre, pépinière d'artistes et de dessinateurs où s'entretient la culture de l'art, inséparable de la fortune de l'industrie lyonnaise. Un musée d'art industriel, conçu sur un plan approprié à l'industrie locale, complète, avec une bibliothèque, l'enseignement de cette dernière école.

Enfin, dans l'ordre de la prévoyance et de la sympathie envers les classes ouvrières, on rencontre, outre une caisse de prêts pour les chefs d'atelier, une foule d'œuvres de charité et de bienfaisance, que domine toute une grande société de secours mutuels avec caisse de retraites pour les ouvriers en soie, la plus considérable de toutes celles qui existent en France, à laquelle la chambre de commerce accorde une subvention annuelle de 500,000 fr. et qui compte 5,000 sociétaires.
